



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### TUNISIE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

• **Passeport en cours de validité** (obligatoire dans le cas d'un vol sec sur tout type de vol, régulier avec ou sans prestation ou charter) ou d'une **carte Nationale d'identité en cours de validité tolérée** dans le cadre d'un voyage touristique organisé sur présentation d'un bon d'échange, sur vol charter uniquement (compagnie Nouvelair incluse dans les vols charter), 8 pax minimum avec voucher sur vol de groupe (si arrivée vol reg passeport valide obligatoire).

⚠ La tolérance pour la présentation de la carte nationale d'identité est de moins en moins appliquée. **Il est vivement recommandé de voyager avec un passeport.**

- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

Depuis le 1er décembre 2022, la Tunisie a procédé à la levée totale des mesures sanitaires pour les voyageurs (certificat de vaccination ou test PCR).